

# LE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE OPTION « GESTION FORESTIÈRE » : SITUATION ET PERSPECTIVES

MAX MAGRUM – BERNARD ROMAN-AMAT

Les formations aux métiers de la forêt sont nombreuses et de tous niveaux. Elles sont de la responsabilité du ministère de l'Agriculture, direction générale de l'enseignement et de la recherche, plus grosse direction centrale de ce ministère puisque, outre ses personnels administratifs et techniques, elle gère les établissements de formation en collaboration avec les régions, leurs personnels et le corps enseignant<sup>(1)</sup>.

Du niveau V des ouvriers forestiers titulaires du certificat d'aptitudes professionnelles agricoles (CAPA), option travaux forestiers (sylviculture, bûcheronnage) ou du brevet professionnel agricole (BPA), option travaux forestiers (sylviculture, bûcheronnage, conduite de machines forestières) au niveau I des ingénieurs diplômés et des masters, chaque niveau propose un diplôme qui permet d'accéder aux métiers de la forêt.

Parmi eux, le brevet de technicien supérieur agricole de niveau III (bac + 2) propose une option « forêt ».

Chaque année, plus de 300 jeunes sont diplômés. Ils entrent dans la vie professionnelle dans des établissements publics (ONF, CNPF), dans des coopératives forestières, chez des experts forestiers privés, dans des entreprises de travaux forestiers ou de valorisation du bois quand ils ne décident pas de poursuivre leur formation par la préparation d'un diplôme de niveau supérieur, licence professionnelle et même diplôme d'ingénieur pour certains d'entre eux.

Dans le contexte qui prévaut actuellement autour de la forêt et de la filière forêt-bois, le diplôme de BTS forestier correspond-il bien aux demandes des employeurs ?

## CRÉATION ET ÉVOLUTIONS DU BTS FORESTIER

Le brevet de technicien supérieur a été créé par décret n° 62-216 du 26 février 1962 du ministre de l'Éducation nationale. Il comportait des spécialités qui ont évolué au fil des années.

La déclinaison « agricole » du brevet de technicien supérieur a été consacrée par arrêté du ministre de l'Agriculture en date du 16 juillet 1965. Plusieurs arrêtés ont été pris à la même date et au fil des années qui ont suivi pour créer des BTS agricoles dans plusieurs options dont la forêt.

(1) Les effectifs totaux du ministère de l'Agriculture sont de 32 000 personnes dont 18 500 pour l'enseignement (Source : bilan social 2015).

Aujourd'hui, ces options s'inscrivent dans cinq grands domaines professionnels regroupant seize options.

Domaines	Options
1 - Aménagement de l'espace et protection de l'environnement	1 - Gestion et protection de la nature (GPN) 2 - Gestion et maîtrise de l'eau (GEMEAU) 3 - Aménagements paysagers (AP) 4 - Gestion forestière (GF)
2 - Productions	5 - Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE) 6 - Agronomie, productions végétales (APV) 7 - Viticulture - œnologie (VO) 8 - Productions animales (PA) 9 - Génie des équipements agricoles (GDEA) 10 - Développement de l'agriculture des régions chaudes (DARC) 11 - Productions horticoles (PH) 12 - Aquaculture (AQUACULTURE)
3 - Services en espace rural	13 - Développement et animation des territoires ruraux (DATR)
4 - Technico-commercial	14 - Technico-commercial (TC) Cette option est déclinée en 6 spécialités : - Agrofournitures - Animaux d'élevage et de compagnie - Jardins et végétaux d'ornement - Vins et spiritueux - Produits alimentaires et boissons - Produits de la filière forêt-bois
5 - Transformation des produits et bio-industries	15 - Sciences et technologies des aliments (STA) (quatre spécialités) 16 - Analyses biologiques et biotechnologiques (ANABIOTECH)

### La création en 1965 du BTSa « productions forestières »

Ce BTSa forestier a été nommé initialement BTSa « productions forestières ».

L'arrêté du 16 juillet 1965 qui le créait comportait deux annexes relatives à la structure et au programme de l'examen.

Le programme préparant à cet examen était très technique. Il s'inscrivait dans le contexte forestier de l'époque où le Fonds forestier national (FFN) finançait un grand nombre d'actions forestières concourant principalement à augmenter la production de bois par l'accroissement des surfaces résineuses, la conversion des taillis et la mise en valeur de propriétés forestières privées.

Ainsi, il s'articulait autour des enseignements que l'on retrouvait à l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy ou de l'École forestière des Barres à Nogent-sur-Vernisson. Français, mathématiques, topographie, sylviculture et écologie forestière, repeuplements (forestiers) et exploitation forestière, code forestier, économie forestière, propriété forestière, distribution et commercialisation des produits forestiers, pisciculture et cynégétique constituaient le noyau dur de cet enseignement.

Il s'agissait donc d'un diplôme très « amont » de la filière forêt-bois, notion qui n'existait d'ailleurs pas à cette date. Il ne faisait pas non plus référence à la notion de territoire.

L'attribution du diplôme reposait essentiellement sur un contrôle et une validation des savoirs acquis par les candidats dans les différents enseignements.

La forme de ce diplôme a duré pendant 30 années. C'est en 1995 qu'a été lancé le premier chantier de rénovation de ce diplôme qui va prendre alors le nom de BTSA « gestion forestière ».

### **Le brevet de technicien supérieur forestier de 1995 : BTSA « gestion forestière »**

Cette rénovation fixée par arrêté du 25 juillet 1995 intègre d'une part les nouvelles dispositions du décret n° 89-201 du 4 avril 1989 portant règlement général du BTSA pour toutes les options et prend en compte les évolutions du contexte des métiers exercés par les techniciens supérieurs forestiers par une meilleure intégration des demandes économiques, sociales et environnementales.

Dans ce cadre, il comporte :

- un référentiel professionnel qui décrit les besoins de la profession et de la filière et qui trouve sa traduction dans les fiches descriptives d'activités (FDA),
- un référentiel de diplôme fixant l'architecture de la formation au travers des modules de formation,
- une liste et une définition des épreuves du diplôme avec leur durée et leur coefficient.

Par ailleurs, l'arrêté rappelle explicitement que les activités des techniciens forestiers sont en rapport avec les trois fonctions de la forêt, l'économie avec la production de bois, le social avec notamment l'accueil en forêt, les paysages et le cadre de vie et l'environnement avec la protection des milieux forestiers et le maintien de la biodiversité forestière.

Au final, le BTSA « gestion forestière » de 1995 présente une architecture bien construite, assurant une totale correspondance entre les besoins de la profession, la formation des étudiants et les modalités de validation du diplôme. Il prend aussi bien en compte les évolutions de l'environnement professionnel du technicien supérieur forestier et étend le contrôle des savoirs des candidats à celui des savoir-faire indispensables au métier de gestionnaire forestier.

### **LE BTSA « GESTION FORESTIÈRE » DE 2012**

Cette deuxième rénovation, lancée en 2010, qui crée le nouveau BTSA « gestion forestière » avait un double objectif.

Tout d'abord mettre en œuvre les dispositions du décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application du système français de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur basé sur trois niveaux : la licence, la maîtrise (ou master), le doctorat.

Ensuite, intégrer les nouvelles dispositions du décret n° 2009-1515 du 7 décembre 2009 relatif à toutes les options du BTSA et précisant qu'elles doivent faire référence à trois référentiels : le référentiel professionnel, le référentiel de formation et le référentiel de certification détaillés plus loin.

Durant le premier semestre 2012, l'ensemble de ces 3 référentiels a été soumis aux diverses instances :

- en février 2012, à la commission nationale spécialisée « Aménagement » (CNS), émanation du comité professionnel consultatif (CPC) associant les organisations professionnelles patronales et les organisations syndicales représentatives du métier de technicien supérieur forestier puis au comité technique de l'enseignement agricole (CTEA),
- en mars 2012, au conseil national de l'enseignement supérieur agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV),

- et enfin, en mai 2012, au comité national de l'enseignement agricole (CNEA).

### **Le référentiel professionnel**

Son élaboration a été pilotée par le délégué régional à l'ingénierie de la formation de la DRAAF du Limousin.

Il intègre les éléments du contexte socioéconomique du secteur professionnel du technicien forestier en prenant en compte les grands facteurs d'évolution de ce contexte. En 2012, le facteur d'évolution majeur était la « gestion intégrée », terme déjà employé dans les années 1980.

Il intègre aussi les évolutions du travail du technicien forestier qui est passé de tâches d'exécution à des tâches de conception et d'encadrement.

Il constate aussi le développement des emplois que demandent les entreprises vers les activités de l'aval de la filière, la meilleure valorisation de la ressource forestière et la gestion territoriale des espaces forestiers. Dans ce cadre, il énumère les emplois visés par le diplôme et leur nomenclature dans les quatre domaines d'action du technicien forestier :

- la gestion forestière,
- le développement et l'animation,
- les produits forêt-bois,
- la gestion de services et le contrôle qualité.

Pratiquement, ce référentiel professionnel, plus détaillé que celui qui prévalait jusqu'alors, regroupe 20 fiches descriptives d'activités actualisées (FDA) correspondant à 6 grands types d'activités ou champs de compétences que doivent maîtriser les techniciens forestiers :

- la conception de projets de gestion durable forestière intégrée,
- l'animation et l'appui-conseil en développement forestier intégré,
- la gestion durable et la protection de la ressource forestière,
- le management et la gestion logistique de chantiers et de projets,
- la gestion d'équipements, de moyens matériels et d'infrastructures,
- la contribution à la vie sociale de l'organisation.

En regard de ces FDA, 20 situations professionnelles significatives (SPS) rencontrées par le technicien forestier contextualisent ces champs de compétences et leurs finalités.

Ce référentiel est bien construit et prend totalement en compte les éléments de contexte du secteur professionnel amont de la filière.

Il existe une bonne correspondance entre les fonctions du métier de technicien forestier, les activités qu'elles recouvrent, les champs de compétences et les situations professionnelles rencontrées.

La gestion forestière « intégrée » est omniprésente, bien qu'elle puisse apparaître aujourd'hui comme une notion dépassée au profit de la gestion « durable » des forêts.

### **Le référentiel de formation**

Il a été élaboré par l'inspection de l'enseignement agricole et les équipes pédagogiques.

Il précise le domaine commun à toutes les options, les domaines professionnels spécifiques à chaque option ainsi que les modules de formation qui les composent. Ce référentiel de formation correspond à l'ancien référentiel de diplôme de 1995.

Pour l'option gestion forestière, l'architecture du référentiel professionnel est la suivante :

Domaines	Modules
<p>Domaine commun à toutes les options : « Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels, expression et communication »</p>	<p>M 21 : Organisation économique, sociale et juridique. M 22 : Techniques d'expression, d'animation et de documentation. M 23 : Langue vivante. M 31 : Éducation physique et sportive.</p>
<p>Domaines professionnels spécifiques à l'option : « Traitement des données et informatique »</p> <p>« Connaissances scientifiques, techniques, réglementaires, sociales et culturelles liées au secteur professionnel »</p> <p>« Mise en situations professionnelles »</p> <p>« Initiative locale »</p>	<p>M 41 : Traitement de données. M 42 : Technologies de l'information et du multimédia.</p> <p>M 51 : Diagnostics forestiers. M 52 : Politique forestière, acteurs et territoires. M 53 : Interventions de gestion durable en forêt et autres espaces forestiers. M 54 : Mobilisation et valorisation des bois. M 55 : Planification forestière.</p> <p>M 61 : Stages.</p> <p>M 71 : Module d'initiative locale.</p>

### L'organisation de la formation

Elle repose sur les établissements habilités à préparer au diplôme, le corps enseignant et dans une moindre mesure sur les présidents adjoints de jury qui assistent le président.

Il existe 27 établissements de statuts public ou privé qui préparent chaque année les 400 à 500 candidats au BTSA gestion forestière.

Parmi eux, on dénombre 5 centres de formation d'apprentis (CFA), 5 centres de formation professionnelle pour adultes (CFPPA), 8 lycées d'enseignement général ou technique agricole (LEGTA), 2 maisons familiales rurales (MFR) et 5 établissements privés. Il convient aussi d'ajouter AgroSup Dijon qui assure la préparation à distance des candidats isolés.

Ce nombre est en constante augmentation puisqu'à la rentrée 2017/2018, 3 nouveaux établissements ont mis en place cette formation (1 CFA, 1 LEGTA et 1 établissement privé).

On note aussi 4 voies de formation, la voie scolaire qui est prépondérante (67 % des candidats), l'apprentissage (20 %), la formation des adultes (4 %) et la formation par correspondance (3 %) auxquelles il convient d'ajouter 6 % de candidats isolés.

Les effectifs de ces établissements varient de 5 à plus de 40 candidats et on note une certaine corrélation entre le taux de réussite des établissements et leurs effectifs, corrélation sans doute due au petit nombre d'enseignants dans les établissements à faible effectif.

### Le taux de réussite

Il varie aussi en suivant la voie de formation.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'établissements par statut et voie de formation et les taux de réussite en 2017.

	Scolaire	Apprentissage	Adulte	Correspondance	Total
Public	8	6	5	1	20
Privé	5	-	-	-	5
MFR	1	1	-	-	2
TOTAL	14	7	5	1	27
Part de candidats	67 %	20 %	4 %	9 % *	100 %
Taux de réussite	70 %	55 %	95 %	38 % *	73,3 %

(\*) y compris les candidats isolés préparant seuls le diplôme.

On note que la voie scolaire, qui recrute les candidats à 50 % parmi les titulaires d'un baccalauréat technologique (STAE<sup>(2)</sup> et STAV<sup>(3)</sup>), à 20 % parmi les titulaires de baccalauréats généraux et 20 % parmi les baccalauréats professionnels, constitue la principale source de diplômés. Ces proportions sont en train de se modifier du fait de l'augmentation significative du nombre de titulaires d'un baccalauréat professionnel qui poursuivent leur cursus de formation par un BTSA « gestion forestière ».

### Le corps enseignant

Il est globalement de très bonne qualité et le taux de réussite des établissements est également fortement lié au rôle du coordonnateur de l'option. Celui-ci constitue l'interface entre les enseignants et le jury *via* les présidents adjoints.

Ce sont en effet ces derniers qui valident le « ruban pédagogique », calendrier de la formation et le plan prévisionnel d'évaluation par le contrôle certificatif en cours de formation (CCF).

Le président du jury BTSA « gestion forestière » dispose de l'appui de 3 présidents adjoints, ce qui est faible par rapport à d'autres options du BTSA qui peuvent en avoir jusqu'à 70. Si cela conduit à une charge de travail importante pour eux, puisqu'ils ont en moyenne la responsabilité d'encadrer 8 établissements, cela permet aussi une bonne homogénéité du point de vue du jury (président + présidents adjoints), fondamentale au fonctionnement du jury plénier de fin de session regroupant des enseignants de tous les établissements et qui valide au final l'attribution ou non du diplôme aux candidats.

### Le nouveau référentiel dit « de certification »

Il a été élaboré par l'Inspection de l'enseignement agricole avec l'appui du président de jury et des présidents adjoints. Il constitue une fiche spécifique, n° 15 673, du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Il liste les capacités et sous-capacités que doivent maîtriser les techniciens supérieurs forestiers ainsi que leurs savoirs et leurs savoir-faire. C'est sur ces capacités et sous-capacités que vont être évalués les candidats en vue de l'obtention du diplôme.

(2) Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.

(3) Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant.

Ce nouveau référentiel de certification repose sur 4 capacités générales, communes à toutes les options et déclinées en 12 sous-capacités et 6 capacités professionnelles spécifiques à l'option gestion forestière, déclinées en 26 sous-capacités.

Capacités générales	<p>1 - S'exprimer, communiquer et comprendre le monde.                  2 - Communiquer dans une langue étrangère.                  3 - Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser.                  4 - Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données.</p>
Capacités professionnelles	<p>1 - Réaliser des diagnostics préalables à la gestion forestière.                  2 - Participer à la mise en œuvre d'une politique forestière territoriale.                  3 - Raisonner des interventions en forêt dans un objectif de gestion durable.                  4 - Organiser en sécurité la mobilisation des bois et leur valorisation.                  5 - Contribuer à la planification des forêts et autres espaces boisés.                  6 - Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en gestion forestière pour faire face à une situation professionnelle.</p>

• *L'évaluation des capacités*

Cette évaluation se fait suivant deux modalités :

- deux épreuves nationales terminales identiques pour tous les candidats, qui comptent pour la moitié des coefficients et qui se déroulent actuellement dans trois centres d'examen (Mirecourt dans les Vosges, Nogent-sur-Vernisson dans le Loiret et Meymac en Corrèze),
- sept épreuves validées en cours de formation dans les établissements préparant au BTSa gestion forestière et habilités pour mettre en œuvre ce contrôle certificatif en cours de formation (CCF). La majorité des établissements possèdent cette habilitation. Pour ceux qui n'en disposent pas ou pour les candidats non scolarisés, ces épreuves sont passées suivant les mêmes modalités que les épreuves terminales.

Ces épreuves comptent pour la moitié des coefficients.

Ces deux types d'épreuves sont récapitulés ci-après.

Modalités d'évaluation des capacités	Épreuves
Épreuves nationales terminales	<p>E 1 : Expression française et culture socioéconomique (commune à toutes les options).                      E 7 : Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel spécifique à l'option et comportant deux parties :                      - E 7.1 : soutenance d'un dossier constitué lors du stage en entreprise.                      - E 7.2 : épreuve pratique de terrain avec production d'un écrit.</p>
Épreuves évaluées en CCF	<p>E 2 : Sciences économiques et éducation socioculturelle.                      E 3 : Langue vivante.                      E 4 : Traitement de données.                      E 5 : Politique forestière et mobilisation des bois.                      E 6 : Gestion forestière.                      EPS : Éducation physique et sportive.                      MIL : Module d'initiative locale.</p>

• *Les améliorations à apporter dans l'évaluation des candidats*

Elles portent sur deux points : les CCF et les stages.

– La mise en œuvre du contrôle certificatif en cours de formation (CCF)

Deux points sont à prendre en compte. Tout d'abord les sujets des épreuves, leur organisation et surtout le cadencement des CCF souvent mal répartis dans le cursus de deux ans. À ce sujet, il faut dire que ce BTSA « gestion forestière » est, pour certaines épreuves, en rapport direct avec le cycle de la végétation, ce qui en complique le cadencement.

Par ailleurs, la commission nationale de coordination et de contrôle (CNCC), que le président réunit chaque année pour clore la session, examine les résultats de chaque établissement, les notes attribuées aux épreuves évaluées en CCF et les notes obtenues par les candidats aux épreuves terminales.

Assez souvent, on relève dans les établissements des moyennes aux épreuves évaluées en CCF supérieures, voire très supérieures (+ 4 points) à celles qu'ont obtenues les candidats aux épreuves terminales. Il existe donc une certaine « surnotation » des CCF qui est signalée aux établissements *via* les DRAAF concernées.

– Les stages

Les candidats ont souvent beaucoup de difficultés à trouver des stages en entreprise, stages qui servent de base à la première partie de l'épreuve E 7, la soutenance du dossier.

Dans ce contexte, certains candidats ne trouvent leur structure d'accueil que très tardivement dans l'année, ce qui les pénalise pour la préparation de leur dossier.

Par ailleurs, les entreprises n'offrent pas les mêmes conditions d'accueil aux stagiaires.

Les grosses structures telles que l'ONF ou les CRPF offrent un bon encadrement au stagiaire, même si l'obtention d'un stage dans ces structures devient de plus en plus difficile. Ce n'est souvent pas le cas dans les petites entreprises du secteur forestier, en particulier les entreprises unipersonnelles, où le stagiaire peut être considéré comme un ouvrier supplémentaire.

Enfin, les entreprises et les thématiques des stages n'ont parfois qu'un rapport lointain avec la gestion forestière.

L'égalité de traitement des candidats face au stage est donc toute relative.

En conclusion, l'architecture générale du BTSA gestion forestière rénové en 2012 montre une parfaite cohérence entre les fonctions, champs de compétences, fiches descriptives d'activités (FDA) et situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel avec les domaines et modules de formation du référentiel de formation et les capacités, sous-capacités et épreuves du référentiel de certification.

L'évaluation des candidats ne se fait plus sur l'unique base des savoirs ou des savoir-faire, plutôt évalués en CCF, mais sur celle de capacités qui correspondent parfaitement aux champs de compétences du technicien supérieur forestier.

Si cette rénovation a constitué un changement pour les étudiants et les enseignants, elle a nécessité une profonde adaptation des jurys, tant enseignants que professionnels, à ces nouvelles méthodes d'évaluation par capacité.

Par ailleurs, les deux volets de l'épreuve E 7, E 7.1 et E 7.2, qui ont respectivement remplacé la soutenance du rapport de stage et l'épreuve professionnelle interdisciplinaire (EPI) ont dû être particulièrement cadrés pour respecter l'équité de traitement des candidats.

Concernant les nouvelles modalités d'évaluation par capacités, des formations nationales ont été mises en place à l'intention des jurys et ont permis de diffuser deux documents d'accompagnement aux enseignants et aux professionnels, l'un pour l'E 7.1 et l'autre pour l'E 7.2.

Les deux parties de l'épreuve E 7 ont dû faire l'objet d'une note de cadrage signée du président de jury et des présidents adjoints compte tenu du fait de la grande variabilité des entreprises dans lesquelles les candidats effectuent leur stage et de celle des forêts servant de base à l'E 7.2 des trois centres d'examen situés dans des régions forestières très différentes.

Au bout de quatre sessions de ce BTSA rénové, on note des progrès dans la préparation des candidats à cette épreuve difficile et une amélioration des évaluations qui ont eu pour conséquence une augmentation du taux de réussite de près de 10 % comme le montre le tableau ci-dessous.

	2012 *	2013 *	2014	2015	2016	2017
% de réussite	64,1	69/81,8**	64	63,4	66,7	73,3

\* Taux de réussite du BTSA GF avant rénovation.

\*\* Taux de réussite avant et après session « balai ».

On remarquera au passage que le BTSA gestion forestière figure parmi les plus exigeants du ministère de l'Agriculture dont les taux de réussite dépassent souvent 80 ou 85 %.

### **CHEMINEMENT SCOLAIRE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS DU BTSA GESTION FORESTIÈRE**

Tous les 3 ans, la DGER du ministère de l'Agriculture lance une enquête sur le cheminement scolaire et l'insertion professionnelle des titulaires d'un BTSA<sup>(4)</sup>.

Pour le BTSA gestion forestière, la dernière enquête disponible est celle de 2013, celle de 2016 n'étant pas encore finalisée.

Les réponses obtenues ne concernent que le tiers des diplômés.

- Pour les candidats ayant obtenu leur diplôme qui ont répondu à l'enquête, une alternative s'offre : soit reprendre ou poursuivre leurs études (ils sont 70 % dans ce cas), soit entrer dans la vie professionnelle (ils sont 30 % dans ce cas).

Les types de poursuite ou de reprise d'études sont récapitulés ci-dessous :

Types d'études	Licence professionnelle	Licence	Préparation ingénieur	BTSA, BTS, DUT	Certificat de spécialité	Autres
% des répondants	54	11	4	22	5	4

Les licences professionnelles représentent le type majoritaire de poursuite d'études, ce qui correspond à la conception européenne de trois niveaux seulement de formation supérieure (licence = bac + 3, master = bac + 5, doctorat = bac + 8). Plus de la moitié de ces licences concerne l'aménagement territorial durable, l'urbanisme et la géomatique, la gestion durable des espaces forestiers ou arborés et le développement local, les espaces naturels, la biodiversité, la gestion et la commercialisation des produits de la filière forestière, l'aménagement des stations de montagne, les réseaux et télécommunications. Un certain nombre de ceux qui passent en licence poursuivent

(4) Enquête réalisée par AgroSup Dijon en mars 2013 auprès des diplômés du BTSA gestion forestière de 2010.

ensuite vers les formations d'ingénieur : la passerelle ingénieur est plus fréquentée qu'indiqué dans ce tableau.

- Pour ceux qui décident d'entrer dans la vie professionnelle, 85 % d'entre eux ont un emploi dans les 3 ans, le taux de chômage s'établissant à 15 %.

Leurs statuts d'emplois sont majoritairement des CDI (83 %), les CDD représentant 10 % et les indépendants 7 %.

Les principaux secteurs d'activité concernent les services de soutien à l'exploitation forestière, la sylviculture, le commerce de gros de produits agricoles et alimentaires, la culture et la production animale, la chasse, les industries du bois, du papier et du carton et divers services aux entreprises.

La fourchette des salaires s'établit ainsi qu'il suit :

Salaires	Égal ou inférieur au SMIC*	Du SMIC à 1 400 €	De 1 400 à 1 850 €	Plus de 1 850 €
%	4,3	43,5	47,9	4,3

\* Il s'agit du SMIC net d'un montant de 1 121,71 € en mars 2013 (1 430,22 € bruts).

On constate donc que les salaires sont relativement attractifs.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Depuis 10 ans, environ 3 000 étudiants ont obtenu le BTSa option « gestion forestière », de 275 par an il y a 10 ans à 325 par an en 2017.

Ce diplôme correspond-il bien à ce que demande aujourd'hui la filière forêt-bois ?

Si on considère l'employabilité de ces jeunes diplômés, la réponse est positive.

En effet, dans les 3 ans suivant l'année d'obtention du diplôme, 85 % d'entre eux ont un travail, très majoritairement en CDI et avec des salaires supérieurs au SMIC.

Réponse positive aussi au regard du référentiel de certification qui ne se contente plus de contrôler les savoirs et les savoir-faire des candidats mais les évalue maintenant sur des capacités à exercer ce métier, capacités qu'ils doivent maîtriser.

Toutefois, ce BTSa « gestion forestière » forme des techniciens supérieurs œuvrant plutôt à l'amont de la filière forêt-bois.

Or, depuis 2006, la filière forêt-bois s'est structurée et s'est défini une stratégie, de façon contractuelle et dans un cadre maintenant national.

L'interprofession FBF, France-Bois-Forêt, (la FNB est membre de FBF) qui collecte la contribution volontaire obligatoire (CVO), a été créée en 2006.

FBIE, forêt-bois-industries-entreprises, représentant l'aval de la filière a été créée en 2012.

FBR, France-Bois-Régions, qui fédère l'ensemble des associations interprofessionnelles régionales a été créée en 2012 sur les bases d'IRB (Inter Régions Bois) créée en 1993.

De plus, en octobre 2013, un comité stratégique de filière bois a été créé et a lancé un travail de concertation avec les différents acteurs de la filière qui a abouti à la signature d'un contrat de filière bois le 16 décembre 2014 faisant le constat qu'il fallait maintenant raisonner à partir des marchés, c'est-à-dire l'aval de la filière.

Plus récemment, le programme national de la forêt et du bois (PNFB) de 2017<sup>(5)</sup>, élaboré en application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt<sup>(6)</sup>, constitue la véritable stratégie pour la filière forêt-bois pour les 10 années à venir.

La rénovation du BTSA « gestion forestière », approuvée en 2012, a été élaborée à partir de 2010 et n'a pu intégrer ces profondes mutations. Aussi, elle n'a peut-être pas assez pris en compte de façon globale la notion de filière forêt-bois, même si une partie de l'enseignement lui est consacrée.

Sous cet angle, la réponse à la question ne peut pas être positive. Il est alors permis de se demander s'il ne faudrait pas former aujourd'hui des techniciens supérieurs « filière forêt-bois » qui correspondraient mieux aux besoins de cette filière où l'amont et l'aval sont très interdépendants. Pour cela, il faudrait enrichir le référentiel de formation de modules traitant de façon plus approfondie de la qualité des bois et de leur classement, de leurs utilisations et des industries de première et seconde transformation.

Il semblerait aussi très utile que les diplômés aient une meilleure approche de la gouvernance de la filière forêt-bois, de ses instances représentatives nationales et des nombreuses organisations professionnelles des différents secteurs de l'aval.

Aussi, parmi les 22 % de diplômés qui poursuivent par un autre BTSA, beaucoup choisissent l'option « technico-commercial » avec la spécialité « produits de la filière forêt-bois » de façon à être véritablement opérationnels sur tous les maillons de la filière.

Il s'agirait alors de relancer une nouvelle rénovation moins de 10 ans après celle de 2012, opération très lourde qui aurait des impacts encore plus importants sur l'architecture générale de ce BTSA et sur l'ensemble du corps enseignant. De surcroît cette rénovation devrait concerner dans un même temps le BTSA « technico-commercial des produits de la filière forêt-bois ». Néanmoins, ces efforts semblent justifiés face aux enjeux liés à l'avenir de la filière.

**Max MAGRUM**

Ingénieur général honoraire des Ponts,  
des Eaux et des Forêts  
Président de jury BTSA Gestion forestière  
de 2012 à 2017  
42 cours de la Liberté  
F-69003 LYON  
(magrum.max@orange.fr)

**Bernard ROMAN-AMAT**

Ingénieur général honoraire des Ponts,  
des Eaux et des Forêts  
511 route de Gien  
F-45500 NEVOY  
(bernard.roman-amat@wanadoo.fr)

(5) Décret n° 2017-155 du 8 février 2017 portant approbation du PNFB.

(6) Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014.

## DOCUMENTS À CONSULTER

*Tous les documents indiqués ci-dessous sont téléchargeables sur le site [www.ChloroFil.fr](http://www.ChloroFil.fr) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (consulté le 17 juillet 2018).*

### Textes réglementaires

Arrêté du 15 juin 2012 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière ». *J.O. Lois et décrets*, n° 146, 24 juin 2012, p. 10379.

Note de service DGER/SDESR/N2012-2090 du 23 juillet 2012 : Définition des épreuves et modalités d'évaluation du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière ».

Référentiel de diplôme du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière ».

Fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) du brevet de technicien supérieur agricole option « gestion forestière ».

Arrêté du 15 juillet 2013 relatif à l'enseignement à distance préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole relevant de la compétence du ministère chargé de l'agriculture. *J.O. Lois et décrets*, n° 172, 26 juillet 2013, p. 12498.

Décret n° 2011-1152 du 22 septembre 2011 relatif au brevet de technicien supérieur agricole. *J.O. Lois et décrets*, n° 222, 24 septembre 2011, p. 15998.

Décret n° 2011-1153 du 22 septembre 2011 relatif au brevet de technicien supérieur agricole. *J.O. Lois et décrets*, n° 222, 24 septembre 2011, p. 15999.

Décret n° 2009-1515 du 7 décembre 2009 relatif au brevet de technicien supérieur agricole, définissant les référentiels professionnel, de certification et de formation. *J.O. Lois et décrets*, n° 285, 9 décembre 2009, p. 21273.

Décret n° 2007-946 du 15 mai 2007 relatif au brevet de technicien supérieur agricole et modifiant le code rural. *J.O. Lois et décrets*, n° 113, 16 mai 2007, p. 9308.

### Documents complémentaires au référentiel de diplôme

Guide d'écriture des référentiels de diplôme

*Documents d'accompagnement des modules professionnels produits par l'Inspection de l'enseignement agricole*

M 51 : Diagnostics forestiers

M 52 : Politique forestière, acteurs et territoires

M 53 : Intervention de gestion durable en forêt ou autres espaces boisés

M 54 : Mobilisation et valorisation des bois

M 55 : Planification forestière

Tableau de répartition de la pluridisciplinarité du BTS « gestion forestière »

*Recueil des fiches de compétences*

Fiche de compétence 1 : Conception ou contribution à la conception de la planification et à l'élaboration des documents d'une gestion forestière intégrée

Fiche de compétence 2 : Appui-conseil technique et animation du développement forestier

Fiche de compétence 3 : Réalisation et gestion des chantiers forestiers avec des objectifs de développement durable des ressources forestières

Fiche de compétence 4 : Management et gestion logistique de la mobilisation des bois

Fiche de compétence 5 : Gestion des équipements, des moyens matériels et des infrastructures

Fiche de compétence 6 : Contribution à la vie de l'organisation

*Documents d'aide à l'évaluation*

Guide d'accompagnement à l'attention des examinateurs de l'épreuve E 7.1 de l'option « gestion forestière »

Guide d'accompagnement à l'attention des examinateurs de l'épreuve E 7.2 de l'option « gestion forestière »

## Ressources d'aide à la mise en œuvre du diplôme

Documents produits lors des sessions d'accompagnement des évaluateurs (Actions d'appui thématique) :

Atelier : épreuve E 6.1 et E 6.2

Atelier : épreuve E 6.3 : projet tutoré

Atelier : évaluation CCF

Atelier : épreuve E 7.1

Note explicative dossier de stage

Atelier : épreuve E 7.2

Atelier : épreuve E 5

Atelier : module M 11 accompagnant le projet personnel et professionnel

Atelier : mise en œuvre de l'évaluation CCF des épreuves E 5 et E 6

Atelier : formation en milieu professionnel et épreuve E 7.1

Atelier : formation en milieu professionnel et épreuve E 7.2

---

### **LE BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE OPTION « GESTION FORESTIÈRE » : SITUATION ET PERSPECTIVES (Résumé)**

Depuis plus de cinquante ans, la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'Agriculture définit, organise et contrôle la délivrance du brevet de technicien supérieur agricole option gestion forestière. Très axé sur l'amont de la filière forêt-bois lors de sa création en 1965, ce BTSA a été rénové par deux fois en 1995 et en 2012 afin d'intégrer dans les modules de formation les évolutions du contexte de cette filière. Toutefois, depuis la dernière rénovation du diplôme en 2012, la stratégie et la gouvernance de la filière forêt-bois française ont évolué (création de l'organisation interprofessionnelle France Bois Région, du Comité Stratégique de Filière, signature du contrat stratégique de filière, élaboration des Programmes national et régionaux pour la forêt et le Bois). Aujourd'hui, le BTSA option gestion forestière correspond-il bien aux demandes des acteurs de la filière forêt-bois ?

### **THE ADVANCED TECHNICIAN CERTIFICATE IN AGRICULTURE-FOREST MANAGEMENT OPTION – CURRENT STATUS AND OUTLOOK (Abstract)**

For more than fifty years, the executive body in charge of education and research in the Ministry of Agriculture has defined, organised and overseen the granting of the advanced technician certificate in agriculture (BTSA)-forest management option. This certificate focussed on the upstream activities of the forestry and forest-based industry when it was first set up in 1965 and has since been revised twice, in 1995 and in 2012, so as to alter the study programme to include developments in the environment in which this industry operates. However, since the last review in 2013, the strategy and governance of the forestry and forest-based industry have changed (establishment of the France Bois Région intertrade organisation, the Industry Strategic Committee, the signing of the industry's strategic contract, the drafting of national and regional programmes for forestry and wood). Does this qualification — BTSA-forest management option — still match the expectations of actors in the forestry and forest-based industry today?

---